

**Maintien des boissons sucrées dans
les automates « Sélecta »
des bâtiments scolaires du canton**

Question

Depuis les années 80, les spécialistes observent une augmentation de surcharges pondérales chez les écoliers et adolescents de notre canton. En 2008, cela concernait 20 % de nos étudiants ! Je n'ai aucune envie que notre population ne ressemble à celle des USA où 65 % de ses habitants sont en surpoids caractérisé !

Les causes de ce surpoids sont la sédentarité et bien évidemment l'alimentation. Je sais que nos autorités sanitaires sont conscientes de l'urgence de la situation. Afin de faire fléchir à nouveau l'indice de masse corporel (IMC – poids en kilogrammes divisé par la taille au carré-kg/m²) de notre jeunesse, je me demande si le Conseil d'Etat a l'intention de supprimer les boissons sucrées dans les distributeurs « Sélecta » des établissements scolaires du canton.

Afin d'étayer ma requête, j'ai fait le petit calcul suivant : une boisson gazeuse de couleur anthracite indique sur son étiquette que 100 g de son contenu contient 10 g de glucides. Cette boisson est vendue en bouteilles de 5 dl, par conséquent un jeune ingurgite, en 15 minutes, l'équivalent de 15 morceaux de sucre !

Le 3 avril 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Afin de répondre de manière circonstanciée à la question du député Guy-Noël Jelk concernant le maintien des boissons sucrées dans les automates "Sélecta" des bâtiments scolaires du canton, une enquête a été conduite auprès des écoles de différents degrés et de filières diverses. La synthèse de cette enquête peut être présentée comme suit :

1. Les étudiant-e-s ont-ils accès dans votre école à un distributeur "Sélecta" permettant d'acheter des produits sucrés ? Ont-ils accès à un autre type d'automate permettant d'acheter des produits sucrés ?

Sur 13 établissements que compte le CO francophone, 9 écoles ne possèdent pas de distributeur "Sélecta" proposant des boissons sucrées. Parmi elles, 2 écoles disposent d'un autre type d'automate offrant des eaux minérales peu sucrées (eaux non ou légèrement aromatisées). Les étudiant-e-s de 4 CO francophones ont accès à des boissons sucrées courantes, des jus de fruit et autres produits comme bonbons, gâteaux et chocolat. A remarquer que l'un des 4 établissements possède un distributeur "Sélecta" placé à l'entrée de la halle de sport servant aussi aux sociétés locales qui utilisent tous les soirs et le week-end les infrastructures sportives scolaires.

Parmi les 8 écoles du CO de langue allemande, 4 ne disposent pas de distributeur « Sélecta ». Dans 2 écoles, on trouve un distributeur d'une boisson au cola. Les étudiant-e-s ayant accès à un automate peuvent sélectionner des boissons non sucrées (eaux minérales ou boissons «zéro sucre »), des boissons sucrées courantes, ou des jus de fruits, ainsi que

des produits sucrés tels que bonbons, gâteaux, chocolat, barres sucrées ou chocolatées et chewing-gums. Dans une école, le distributeur « Sélecta » n'est utilisable qu'en dehors des heures de cours.

Dans toutes les écoles secondaires du 2^e degré, de formation générale ou de formation professionnelle, on trouve des distributeurs « Sélecta » – ou d'un autre exploitant – qui permettent d'acheter des boissons sucrées de toutes les marques courantes, de même que d'autres produits sucrés (bonbons, chocolat, glaces, etc.). Ces écoles disposent également d'appareils permettant d'acheter café, thé et boissons chocolatées. A noter que dans certaines écoles, on a remplacé les boissons au cola standard par des produits light ou « zéro sucre », ou alors par des jus de fruit naturels sans sucre ajouté.

De tels distributeurs sont également présents dans les écoles de formation professionnelle de degré tertiaire (Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Haute Ecole de gestion, Haute Ecole de santé).

A l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), des distributeurs sont à disposition uniquement dans les bâtiments éloignés du restaurant principal. De plus, les boissons qui y sont offertes sont des eaux minérales, des thés froids, du jus de pommes, du lait et des boissons lactées, à l'exclusion de boissons au cola et de boissons énergisantes.

2. Les étudiant-e-s ont-ils accès à d'autres produits sucrés à l'intérieur de l'école ?

Pour 4 établissements du CO francophone, la réponse est négative. Pour les 9 autres, la cafétéria de l'école ou un vendeur ambulant à la récréation proposent des produits sucrés. La présence de ces sucreries est souvent exigée par le vendeur ou le tenancier de la cafétéria qui dit ainsi compléter son chiffre d'affaires. Certaines écoles diversifient l'offre en vendant des fruits, du pain complet, des mets de boulangerie peu sucrés, des yogourts ou des eaux minérales.

Dans une seule école du CO alémanique, aucun produit sucré n'est vendu durant la récréation. Dans les autres écoles, plusieurs de ces produits, tels que gâteaux et confiseries, sont vendus. Dans 3 écoles, le fournisseur est une boulangerie ; dans une école, c'est le restaurant scolaire. Dans deux écoles, ce sont des gâteaux maison qui sont proposés.

Les cafétérias ou restaurants des écoles secondaires du 2^e degré, générales ou professionnelles, de l'IAG et du degré tertiaire permettent également d'acheter des produits sucrés.

3. Lorsqu'ils ont le choix entre des produits sucrés ou non, où va leur préférence ?

Même s'il n'existe pas de statistique sur ce sujet, il apparaît clairement dans toutes les écoles interrogées que le choix se porte souvent sur les produits sucrés. Même en retirant ceux-ci du marché dans le cadre scolaire, certains élèves et étudiant-e-s les achèteront en dehors de l'école. L'observation des élèves et étudiant-e-s qui se rendent à leur école en début de demi-journée ou qui rentrent à la maison après les cours confirme largement cette pratique. Le fait de pouvoir en disposer à l'intérieur de l'enceinte de l'école n'est pas déterminant sur la pratique quotidienne.

A noter enfin que certains établissements scolaires baissent les prix des marchandises les moins sucrées ou s'accordent un droit de regard sur les produits vendus par le fournisseur extérieur.

4. Le thème de l'alimentation (trop) sucrée est-il un sujet de discussion chez vous ?

Durant la scolarité obligatoire, de nombreuses actions sont menées dans le cadre de divers projets de santé : distributions gratuites de fruits, actions préventives au moment du repas de midi pris à l'école, promotions du label "Fourchette verte" pour le restaurant de l'établissement avec invitation aux parents pour partager un repas et discuter de ce thème, soirées d'information avec les parents, semaine de réflexion impliquant les disciplines citées

ci-dessous sur le rôle de l'alimentation et les besoins physiologiques d'une personne, petit-déjeuner à l'école avec les élèves et les enseignants, sport scolaire facultatif, etc. Souvent ces actions sont couplées avec des initiatives favorisant le mouvement (cf. www.ecolebouge.ch).

Au CO francophone, le cours de formation générale, le cours de biologie et le cours d'éducation physique abordent régulièrement le thème de l'alimentation. Mais c'est certainement le cours d'économie familiale qui consacre le plus de temps à l'éducation nutritionnelle. Il met en évidence les différentes influences de l'alimentation sur le bien-être physique et psychique de l'être humain.

Le thème de l'alimentation est abordé dans les 8 CO alémaniques en particulier dans les branches de l'économie familiale, du « Lebenskunde » et des sciences naturelles. En économie familiale, les fondements d'une alimentation équilibrée sont expliqués et mis en pratique. Les tendances alimentaires sont analysées de manière critique et mises en parallèle avec les comportements alimentaires des jeunes. Un accent est porté sur les compétences de base dans son propre approvisionnement et dans la préparation de la nourriture. Les autres aspects sont compris dans les plans d'études sous les thèmes « consommation en connaissance de cause » et « alimentation et mouvement comme mesures préventives contre les maladies cardio-vasculaires ».

De plus, le thème est abordé dans les 8 CO au cours de semaines thématiques, de journées de l'alimentation avec des thèmes spéciaux, d'actions durant les récréations, de vente de produits sains par des femmes paysannes, ainsi que des distributions de *flyers*.

Le réseau "Ecole en santé RADIX" qui se focalise également sur le sur- ou sous-poids des élèves développe les aptitudes des enseignants à détecter et intervenir rapidement à propos des mauvaises habitudes alimentaires des élèves.

A partir du projet expérimental de santé scolaire (PESS), mené conjointement par les directions de l'instruction publique et de la santé publique en collaboration avec l'Université de Fribourg, va être proposé un concept de "santé scolaire" pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Il sera mis en consultation en décembre 2008 et permettra de rendre compte de la situation des élèves dans ce domaine (résultats d'enquêtes auprès de 2500 élèves), avec des recommandations et des propositions d'actions.

Dans les collèges, l'alimentation est un chapitre de la biologie ; dans le cours « Santé » des ECG, le thème est abordé dans un sens plus large, qui concerne l'anorexie et l'obésité. Ce sujet peut faire également l'objet de journées thématiques. On signalera également que, dans le cadre d'une action régulière intitulée « La santé par les fruits », le collège de Gambach offre une fois par mois des fruits à tous les élèves de l'école.

Dans les écoles de la formation professionnelle du degré secondaire II, le thème de l'alimentation est abordé dans les cours « Culture générale ». Par ailleurs, le sujet est également traité dans la brochure remise aux apprenti-e-s. A l'IAG, l'alimentation fait partie des cours d'économie familiale.

5. A-t-il déjà été question d'interdire les boissons sucrées chez vous ? Quelle est la position de la direction de l'école ?

Pour 4 établissements du CO francophone, l'interdiction est totale. Pour les 9 autres, la question de l'interdiction des boissons sucrées reste posée et les avis sont partagés. La réflexion va plus loin qu'une simple interdiction qui repousserait simplement le problème. La plupart des directions estiment qu'il faut donner à l'élève une éducation, des armes et des instruments pour être apte à choisir le meilleur pour sa santé plutôt que des interdictions qui ne seront appliquées que dans le cadre de l'école. Elles n'envisagent donc pas nécessairement une interdiction, mais favorisent l'information et l'exercice d'une liberté responsable en proposant un choix qui souligne la richesse de l'eau et la variété des produits non sucrés.

Deux établissements du CO de langue allemande n'offrent actuellement aucune boisson sucrée et n'ont pas l'intention de le faire à l'avenir. Dans les autres écoles, les boissons sucrées ne sont pas interdites, mais le thème y est souvent discuté. Dans un établissement, le choix du comité d'école d'installer un automate à boisson a été respecté, mais l'équipe enseignante a encouragé une plus grande disponibilité de boissons non sucrées. Dans une école, la question d'une interdiction des boissons sucrées a une fois été posée par des parents.

Une interdiction n'est envisagée ni dans les collèges ni à l'ECGF, où l'on préfère responsabiliser les jeunes en les rendant attentifs au problème.

L'Association du Centre professionnel cantonal n'envisage pas non plus d'interdire les boissons sucrées dans ses divers établissements. Il faut préciser ici que les apprenti-e-s en formation duale ne suivent l'enseignement professionnel que un à deux jours par semaine.

L'IAG est satisfait des dispositions qu'il a prises (filtrage de l'offre, cf. question 1) et entend maintenir son option pour les aliments de proximité et de saison.

Enfin, les étudiant-e-s des écoles de formation professionnelle de degré tertiaire sont adultes et responsables de leurs choix. Ces écoles n'envisagent pas l'interdiction des produits sucrés.

* * *

Au terme de cette enquête, et pour apporter une vision plus générale à la problématique, le Conseil d'Etat tient à rappeler que, au niveau national, Promotion Santé Suisse mène une campagne contre le surpoids, visant tout particulièrement les enfants et les femmes enceintes (cf. www.promotionsante.ch). L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a élaboré un « Programme national alimentation et activité physique 2008–2012 » et a présenté le rapport sur les résultats de l'audition à ce sujet fin février (www.ofsp.admin.ch, thèmes > denrées alimentaires et nutrition > nutrition > programmes de prévention > PNAAP 2008–2012). Dans notre canton, partant du constat que le surpoids est l'un des principaux problèmes de santé de notre civilisation qui n'épargne pas la population fribourgeoise, le Conseil d'Etat a approuvé un plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007–2011, dont l'un des thèmes prioritaires est l'alimentation et le mouvement (<http://admin.fr.ch/ssp/fr/pub/prevention/priorites.htm>). En valeur absolue, les personnes concernées représentent en effet un groupe de consommateurs d'une certaine importance (environ 60 000 personnes, soit 24% de la population). En outre, l'évolution de cet ensemble de problèmes est jugée en forte augmentation et celui-ci touche toutes les tranches d'âge. Le surpoids est l'une des causes d'autres facteurs de risque tels que l'hypertension, le diabète (dans la population âgée de 15 ans et plus, 4,2% des hommes et 3,7% des femmes sont atteints par cette maladie. Le diabète devient plus fréquent avec l'âge et touche 13% des hommes et 9% des femmes au-delà de 75 ans ; la proportion de diabétiques sous traitement médical augmente également avec l'âge) et l'obésité, mais aussi une cause immédiate des maladies cardiovasculaires et des maladies de l'appareil locomoteur. Le plan cantonal de prévention et de promotion de la santé 2007–2011 est en train d'être décliné en un plan d'action. Des mesures concrètes pour lutter contre le surpoids dans le cadre du thème prioritaire alimentation et activité physique y seront proposées. Enfin, le canton de Fribourg est en train de mener une discussion avec Promotion santé suisse pour évaluer la faisabilité (contexte, terrain et ressources) de l'implantation d'un programme d'action cantonal fribourgeois sur le thème du poids corporel sain pour ces prochaines années.

Les questions relatives au surpoids sont de nature complexe. On se situe en effet dans le cadre d'une tendance sérieuse du point de vue épidémiologique. Si l'on sait que, pour inverser cette tendance, il s'agit de favoriser une alimentation équilibrée et une activité physique régulière, l'on sait aussi que l'efficacité des activités menées dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique impliquent un changement de mode de vie, dont les effets ne sont visibles qu'à long terme.

Par ailleurs, s'il est clair à présent qu'une prévention efficace conjugue l'information et la sensibilisation à des mesures de régulation du marché (c'est-à-dire la prévention comportementale à la prévention structurelle), il est également clair que cette dernière (comportant des mesures telles que par exemple hausse des prix de l'alcool, protection contre la fumée passive, protection de la jeunesse) touche souvent à des enjeux économiques qu'il est difficile, a fortiori au niveau d'une école, de combattre. Cependant, les écoles sont également sensibles à cette question et y apportent des réponses adaptées à l'âge des élèves et à leur contexte particulier.

Sur la base des résultats de l'enquête du Projet expérimental de santé scolaire et de ce qui précède, le Conseil d'Etat suggère d'attendre les mesures proposées dans le cadre du concept de santé scolaire et dans le cadre de l'opérationnalisation du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007–2011. Ces mesures apporteront certainement des réponses complémentaires aux questions posées par le thème de la surcharge pondérale chez les écoliers et adolescents du canton. Les directions des écoles pourront ainsi adapter leur pratique et prendre les mesures les plus appropriées, notamment en tenant compte de l'âge et de la maturité relative de leurs élèves.

Il n'en demeure pas moins que, au-delà des mesures préventives, la prise en charge des questions relatives au surpoids est de nature individuelle. Se nourrir de manière équilibrée dépend de ses choix personnels de consommation ; bouger commence peut-être simplement par se rendre à l'école par ses propres forces plutôt qu'en s'y faisant conduire dans le véhicule de ses parents.

Le Conseil d'Etat, s'il comprend les préoccupations du député Jelk, rappelle que les habitudes nutritionnelles s'acquièrent dans le cadre de la famille et ce, dès le plus jeune âge. L'exemple des parents constitue bien le premier repère pour des enfants, le second étant sans doute la limite de ce qu'autorisent ou non les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Fribourg, le 19 août 2008